

Baromètre mensuel Avere-France
Marché automobile : véhicules électriques

**Près de 30 000 points de recharge ouverts au public à travers la France :
+ 13 % en 1 an malgré un coup d'arrêt lié à la crise sanitaire.**
Aujourd'hui, il existe 1 point de recharge pour 8 véhicules électriques en circulation.
L'Île-de-France, l'Occitanie et la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les plus équipées en infrastructures de recharge.

Aujourd'hui, 29 854 points de recharge pour véhicules électriques (soit + 12,7 % en 1 an) quadrillent la France.

La récente crise sanitaire a marqué un coup d'arrêt dans les déploiements : le nombre de points de recharge n'a progressé que de + 1 % depuis mars 2020. Il existe aujourd'hui 1 point de recharge pour 8 véhicules électriques en circulation, ou 1 pour 11 véhicules si l'on inclut les hybrides rechargeables. L'Île-de-France, l'Occitanie et la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les plus équipées en infrastructures de recharge. L'Auvergne-Rhône-Alpes affiche la plus belle progression : + 14 % en un an.

Début juin 2020, la France comptabilise 29 854 points de recharge. Cela représente une évolution de + 12,7 % par rapport au même mois de l'année précédente et de + 0,9 % sur les 3 derniers mois. Les installations ont évidemment été ralenties sur le dernier trimestre en raison de la crise du COVID-19, mais le plan de soutien à l'automobile annoncé par le gouvernement fin mai va permettre un déploiement de nouvelles infrastructures de recharge.

Pour Cécile Goubet, Délégué générale de l'Avere-France, la reprise est en bonne voie. « *La crise sanitaire a très fortement ralenti les déploiements de nouvelles bornes de recharge. Aujourd'hui, le plan de relance nécessite la mobilisation de tous les outils existants, tant financiers que législatifs. L'écosystème est techniquement prêt à relever le défi, reste à faciliter au maximum les nouvelles installations !* ».

Pour rappel, le plan de relance automobile prévoit :

- Prolongation du programme de financements de bornes de recharge ADVENIR jusqu'en 2023 avec multiplication par 5 du budget total à 100 millions d'euros afin de financer l'installation de plus de 40 000 nouveaux points de recharge.
- Augmentation jusqu'à 75 % de la prise en charge du raccordement des nouvelles bornes de recharge par le TURPE.
- Objectif de maillage à court terme des grands axes de circulation avec une station de recharge tous les 150 kilomètres environ.

L'Île-de-France et l'Occitanie sont les régions les plus équipées

Au niveau de la répartition géographique des infrastructures de recharge, des variations importantes s'observent selon les territoires. L'Île-de-France se distingue avec 4 453 points de recharge (+ 12 % par rapport à juin 2019), suivie par l'Occitanie (3 488 ; + 6 %) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (3 324 ; + 14 % soit la plus grande progression observée sur un an). Cumulées, ces 3 régions représentent près de 38 % des points de recharge publics. Arrivent ensuite la Nouvelle-Aquitaine (3 257 ; + 6 % par rapport à septembre 2019) et les Hauts-de-France (2 584 ; + 27 %).

Au regard du nombre d'habitants, le Lot est le département le mieux couvert puisqu'il offre 156 points de recharge pour 100 000 habitants, suivi des Hautes-Alpes (144 points de recharge pour 100 000 habitants) et la Lozère (123 points de recharge pour 100 000 habitants).

La Haute-Loire et la Seine-Saint-Denis sont les départements les moins bien équipés puisqu'ils offrent chacun moins de 10 points de recharge pour 100 000 habitants.

Une augmentation plus importante du nombre de points de recharge accélérée et rapide

Afin de permettre une recharge plus rapide, notamment lors de longs déplacements, les opérateurs des réseaux ont accéléré le déploiement de bornes plus rapides.

En effet, avec 19 792 points de recharge ouverts au public, la recharge accélérée, délivrant une puissance comprise entre 14 et 22 kW, représente près de 66 % du réseau français, un chiffre en progression de + 14,7 % par rapport à juin 2019.

De plus, 2 425 points de recharge rapide (plus de 24 kW), soit 8 % du total, sont aujourd'hui disponibles, contre 2 193 à la même période en 2019 (+ 14,7 %). Parmi ces points de recharge rapide, 1 788 offrent une puissance supérieure à 50 kW (+ 7,6 % en un an) et 30 (soit 2,4 % du total) délivrent une haute puissance, c'est-à-dire plus de 120 kW.

Enfin, 7 637 points de recharge ouverts et accessibles au public délivrent une puissance inférieure à 11 kW (+ 8,5 % en un an), soit 26 % de l'ensemble du parc.

Près de 80 % des points de recharge ouverts au public sont installés en parking, voirie ou sur des sites publics, soit une hausse de 2 points en 1 an. Les 20 % restants sont déployés dans des entreprises ou des commerces.

Le programme ADVENIR va financer plus de 40 000 points de recharge supplémentaires d'ici 2023

Créé fin 2016 à l'initiative de l'Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec ECO CO₂, le programme CEE ADVENIR vise à promouvoir la mobilité électrique via l'installation de bornes de recharge sur le territoire français. En 4 ans, le dispositif aura permis le déploiement de 14 000 nouveaux points de recharge en voirie, en entreprises et dans les copropriétés.

Reconduit jusqu'en 2023, le programme « ADVENIR 2 » ambitionne désormais de financer plus de 40 000 points de recharge supplémentaires grâce à une enveloppe totale de 100

millions d'euros. En plus des cibles actuelles de nouveaux projets vont pouvoir profiter du dispositif :

- Les bornes ouvertes au public installées sur parking privé, hors réseaux
- Les hubs de recharge
- Les principaux axes routiers
- Les points de recharge dédiés aux deux-roues.

A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique



Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.

A propos de GIREVE



Pour accompagner l'essor de la mobilité électrique, GIREVE organise la rencontre entre de nombreux acteurs du secteur.

GIREVE est une plateforme d'interopérabilité qui permet une véritable itinérance électrique et assure un rôle d'interface contractuelle, technique et opérationnelle entre des systèmes hétérogènes.

En se connectant à la plateforme GIREVE, les opérateurs de bornes de recharge gagnent en visibilité et assurent la rentabilité de leurs installations, et les opérateurs de mobilité enrichissent leurs offres de services aux conducteurs de véhicules électriques.